

Le monde de l'école s'alarme des projets de Macron

Les syndicats d'enseignants et la FCPE mettent en garde le nouveau président contre tout retour en arrière

La communauté éducative n'a pas attendu la passation des pouvoirs, prévue dimanche 14 mai, pour apostropher Emmanuel Macron sur sa vision de l'école. C'est même une pluie de messages, oscillant entre demandes d'éclaircissements et mises en garde, qui accompagne le nouveau président sur son chemin vers l'Élysée. « Les enjeux tels qu'ils ont été posés par Emmanuel Macron sont lourds, observe, dans un éditorial en date du 10 mai, le SNES-FSU, syndicat fer de lance de la fronde contre la réforme du collège. C'est dans un esprit de combativité que le SNES-FSU aborde ce quinquennat. » Le ton est donné.

Le SNUipp-FSU, qui a porté la contestation contre les nouveaux rythmes scolaires aux premières heures du quinquennat Hollande, a déjà couché sur le papier son « profond désaccord » avec certains axes du programme présidentiel. « Après le temps de la campagne électorale (...), il est maintenant nécessaire que le nouveau président précise son projet éducatif », prévient, pour sa part, le SGEN-CFDT, syndicat réputé réformiste.

Le temps presse : des changements sont promis dès la rentrée. C'est, au primaire, la création de classes de 12 élèves au CP dans les zones d'éducation prioritaire, ainsi qu'une « carte blanche » laissée aux villes pour poursuivre, ou non, la réforme des rythmes scolaires. C'est aussi, au collège, le rétablissement possible des sections bilingues, des classes européennes, du latin et du grec. D'aucuns y voient déjà des « promesses électorales » puisqu'elles touchent aux mesures les plus controversées des cinq dernières années.

Détricotage partiel

Ces délais très courts interrogent, alors qu'une rentrée scolaire se prépare un an à l'avance. Diviser par deux une classe de 24 élèves nécessite non seulement des postes, mais aussi le double de salles. « Comment va-t-on mobiliser les collectivités territoriales pour mettre en place cet agencement en termes de bâtiment ? », questionne Francette Popineau, du SNUipp, syndicat majoritaire au primaire.

Surtout, le chef de l'État envisage d'utiliser les 5 000 postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » – mis en œuvre en 2013 –

Le projet mêle des idées chères aux enseignants et des notions qui les heurtent frontalement

pour mettre en place des classes de CP à 12 élèves dans une partie des réseaux d'éducation prioritaire à la rentrée (avant d'en créer 5 000 nouveaux pour étendre la mesure à l'ensemble des 12 000 classes de CP et CE1 de ces zones). « Pas de table rase ! », « Merci de pérenniser nos maîtres supplémentaires... Sur les réseaux sociaux, nombre d'enseignants l'avertissent de l'erreur » que serait la suppression d'un dispositif « promoteur ». Même des chercheurs montent au créneau : « Une fois de plus, le politique mettra-t-il fin à une innovation avant même qu'on puisse comprendre ce qu'elle génère ? », s'inquiète le centre de ressources Alain-Savary.

Sur le détricotage partiel du « nouveau collège » un an après sa mise en œuvre, la méthode pose aussi question. Un texte devrait être publié cet été pour permettre aux établissements de décider s'ils souhaitent ou non rétablir, dans le cadre des 20 % d'autonomie octroyés par la réforme du collège, les dispositifs et options que la gauche a considérés comme caducs. Il est aussi question d'assouplir le cadre réglementaire des nouveaux enseignements pratiques interdisciplinaires. « Nous rendons aux équipes l'autonomie nécessaire pour construire ce qu'elles veulent, selon leurs problématiques », défend-on dans l'entourage de M. Macron. C'est le pari de la responsabilité pédagogique.

Reste que, sans moyens supplémentaires, ces dispositifs risquent fort d'être mis en concurrence : les collèges devront choisir, dans le cadre de leurs heures à affecter librement, entre le latin, les bilingues ou les cours en petits groupes. « Cette perspective ne nous convient pas. Ce n'est pas une façon de promouvoir les langues », prévient d'emblée Thérèse Clerc, présidente de l'Association pour le développement de l'enseignement de l'allemand en France. Quant aux rythmes, nombre de

maires redoutent que la « liberté de choix » affichée ne cache un désengagement de l'État. Il y a cinq ans, M. Hollande avait été accueilli par des marques de confiance. Aujourd'hui, la communauté éducative s'interroge sur le projet pour l'école que porte le nouveau président, qui apparaît comme une synthèse des rhétoriques de gauche et de droite, mêlant aux idées chères au monde

enseignant (la « priorité au primaire », la lutte contre les inégalités) des notions qui le heurtent plus frontalement. A commencer par cette « autonomie accrue des établissements » que M. Macron appelle de ses vœux, sans rien dire du comment ni de l'échéance.

« Continuité »

L'absence de spécialistes de l'éducation clairement identifiés dans le mouvement En marche ! – quand François Hollande pouvait s'appuyer sur un « conseiller prof », Vincent Peillon –, le flou qui entoure les nominations ministérielles ajoutent à l'inquiétude.

Celle-ci est aussi palpable du côté des parents d'élèves. « Si l'organisation de la semaine d'enseignement dans le premier degré devait revenir à quatre jours, comme vos annonces ont pu le laisser penser, la FCPE en tiendra toutes les conséquences », écrit Liliana Moyano, présidente de la fédération majoritaire, à M. Macron, jeudi 11 mai. Elle appellera les parents à se mobiliser sur l'ensemble du territoire, dans l'intérêt des enfants.

A la veille de quitter ses fonctions, la ministre de l'éducation a, dans un document d'une quinzaine de pages divulgué vendredi 12 mai, livré « quelques réflexions » à ses successeurs. « La continuité, écrit Najat Vallaud-Belkacem, n'est ni un aveu d'impuissance ni un renoncement ; elle est un choix à partir duquel il est possible d'amplifier des effets positifs qui ne se manifestent que dans le temps. » Un plaidoyer pour laisser du temps à la « refondation » pour s'installer. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET AURÉLIE COLLAS

Rythmes scolaires : les maires dans l'attente

Macron veut donner « carte blanche » aux communes, par des concertations locales

La réforme des rythmes scolaires, qui a rétabli dans la douleur, en janvier 2013, les neuf demi-journées de classe par semaine, sera-t-elle déverrouillée cet été par un nouveau décret ? Les villes s'interrogent et guettent le *Journal officiel*. Au fil des déclarations de campagne, Emmanuel Macron s'est engagé à lever les « contraintes » qui pèsent sur l'organisation actuelle.

« L'idée serait d'ouvrir des concertations tripartites au niveau local, entre les communes, l'éducation nationale au niveau déconcentré et les enseignants, expliquait-on dans son entourage ces dernières semaines. Il ne s'agit évidemment

pas que les communes dictent aux écoles l'organisation de leur temps scolaire. » Quid de la demi-journée de classe supplémentaire ? Des trois heures d'accueil périscolaire qui incombent, en plus, aux collectivités depuis trois ans ? « Elles seront supprimées ou conservées selon l'accord trouvé entre les parties prenantes. »

Une manière de se défausser sur les communes ? « Sur le principe,

les maires ne sont pas contre le fait qu'on puisse leur laisser carte blanche... à condition que la proposition ne masque pas un désengagement de l'État », réagit Agnès Le Brun, maire LR de Morlaix (Finistère), et vice-présidente de l'Association

des maires de France, en faisant état de 7 élus sur 10 éprouvant des « difficultés persistantes ».

C'est là que le bât blesse : à en croire les informations que distille l'entourage d'Emmanuel Macron, les financements de l'État pourraient s'interrompre en 2019, sauf pour les communes les plus pauvres. « Il y a une forme d'hypocrisie que de parler de libre choix en faisant planer la suppression des aides de l'État, s'énerve Charlotte Brun, adjointe à l'éducation à la mairie de Lille. Nombre de collectivités n'auraient pas les marges financières pour aller de l'avant. N'est-ce pas une façon de revenir à la semaine de quatre jours en 2019 sans le dire ? »,

interroge l'élu socialiste.

Grandes ou petites, quelle que soit leur couleur politique, les villes questionnées n'envisagent

pas de « trancher sans concertation ». Probablement pas d'ici septembre, donc. « On ne se positionnera pas sans avoir eu de débat », dit-on à Lille. « Nous attendons le décret pour lancer la réflexion », répond-on à Marseille. « Nous privilégions la stabilité des familles et des partenaires, dans l'attente des décisions au niveau national », glisse-t-on à Lyon. « Sur une question comme l'école, on ne peut pas trancher d'un oui ou d'un non, ni tout détricoter d'un claquement de doigts », souligne-t-on à Mon-

treuil (Seine-Saint-Denis).

« Coût politique »

Du côté des communes isolées, des villages, où l'on pourrait croire qu'un retour en arrière serait plus simple, on ne perçoit pas, a priori, d'effet d'aubaine. C'est au contraire le « coût de fonctionnement » d'une remise à plat de la réforme, « le coût politique » auprès des familles qu'invoquent les élus. « Il faut voir les efforts qui ont été faits par nos édiles pour offrir aux enfants un accueil de qualité, défend Vanik Berberian, maire centriste de Gargilles-Dampierre (Indre), 350 habitants, et

président de l'Association des maires ruraux de France. Il en va de l'attractivité du village, et donc de sa survie. »

Des prises de position engagées, il y en a déjà quelques-unes, dans le sens du maintien comme du retrait. « On est prêts à sortir de la réforme, mais qu'Emmanuel Macron affiche clairement son projet ; trois mois, c'est peu pour se préparer », lance Jean-Michel Fourgous, maire LR d'Elancourt (Yvelines), qui avait pris la tête d'un collectif d'un millier d'élus antiréforme.

« Aucune chance qu'à Paris on détricote quoi que ce soit, martèle au contraire Alexandra Cordebar,

ajointe de la maire PS, Anne Hidalgo. On est décidés à faire progresser ce qui est une réforme de justice sociale. » Dans la capitale, où les enseignants étaient à la pointe de la contestation au début du quinquennat, plus de 90 % des écoliers fréquentent aujourd'hui, deux fois par semaine, les ateliers périscolaires. ■

M. BA.

La fin du « plus de maîtres que de classes »

Les résultats de l'évaluation du dispositif Hollande ne seront connus qu'en fin d'année

A peine quatre ans d'existence et bientôt enterré ? Pour limiter à 12 élèves les classes de CP en éducation prioritaire dès la rentrée – conformément à ses engagements de campagne –, le nouveau chef de l'État envisage de faire appel aux professeurs affectés au dispositif « plus de maîtres que de classes ». Le système, au cœur de la politique éducative de François Hollande, qui consiste à affecter un enseignant supplémentaire en renfort dans les écoles, n'a pas été « sérieusement évalué », selon l'équipe d'En marche !. « Nous privilégions ce qui a fait ses preuves » : les classes à petit effectif.

Pragmatique, Emmanuel Macron ? Pour beaucoup d'enseignants, il faudrait attendre les résultats de l'évaluation du « plus de maîtres » lancée par le ministère de l'éducation, prévus d'ici la fin 2017, avant de tirer des conclusions. Du reste, le dispositif est plébiscité : 85 % des professeurs des écoles en sont satisfaits, selon un sondage du SNUipp-FSU. Lancé en 2013, il vise à prévenir les difficultés des élèves.

Laura, « maître plus » dans l'académie de Strasbourg, qui a souhaité garder l'anonymat, en apprécie la souplesse : « En général, on est deux en classe – l'une fait cours, l'autre passe dans les rangs pour aider, ou bien on circule toutes les deux dans la classe. Parfois,

on travaille en petits groupes... Toutes les configurations sont possibles, en fonction des besoins, des activités », explique-t-elle.

« Travailler en équipe »

L'option « petits effectifs » serait-elle plus efficace que celle de la « co-intervention » ? Laura dit ne pas avoir la réponse. « Ce qu'on observe, en tout cas, c'est un élan de motivation chez les élèves, poursuit-elle. Ils savent qu'ils ont deux maîtres à leur disposition, deux fois plus d'attention ; ça les rassure. »

Le dispositif a aussi un effet sur les pratiques des enseignants. « Elles ont énormément évolué, témoigne Julie, « maître plus » dans l'aca-

démie de Dijon. Traditionnellement, enseigner est un métier solitaire. En trois ans, on a appris à parler de ce qu'on faisait en classe, à réfléchir ensemble, à travailler différemment. On ose plus es-

sayer... j'ai beaucoup appris de mes collègues et eux aussi. »

Le monde de la recherche est moins unanime. D'un côté, les progrès dans le travail collectif des maîtres sont mis en avant. « On a vu une nouvelle dynamique : des enseignants poussés à travailler en équipe, à questionner leurs pratiques. La recherche montre que faire travailler les professeurs ensemble est efficace du point de vue des apprentissages », assure Marie Touleuc-Théry, maître de conférences à l'université de Nantes et membre du comité de suivi du dispositif.

A l'inverse, d'autres chercheurs tendent à donner raison au choix d'Emmanuel Macron. « Diminuer la taille des classes est un levier efficace, en particulier pour les élèves fragiles, à condition de les réduire significativement, en deçà de 15 élèves, et tôt dans la scolarité, explique Bruno Suchaut, à l'université de Lausanne. Quant à la co-intervention, des études internationales ont montré qu'elle n'est guère bénéfique pour les élèves. »

Pour les enseignants qui l'ont expérimenté, la suppression du « maître plus » n'en reste pas moins un signal paradoxal, de la part d'un président qui prône l'autonomie mais décrète, dans le même temps, une solution unique dans toutes les écoles. ■

AU. C.

« Nous privilégions ce qui a fait ses preuves », explique l'équipe d'En marche ! : les classes à petit effectif

démie de Dijon. Traditionnellement, enseigner est un métier solitaire. En trois ans, on a appris à parler de ce qu'on faisait en classe, à réfléchir ensemble, à travailler différemment. On ose plus es-